



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité international
sur les ressources phytogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture

RÉSOLUTION 4/2023

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant l'article 13, paragraphes 2 et 3, l'article 18 (en particulier son paragraphe 4) et l'article 19, paragraphe 3, alinéa f, du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité),

Rappelant la résolution 3/2019, par laquelle a été adoptée la Stratégie de financement du Traité pour la période allant de 2020 à 2025, afin d'améliorer la transparence, l'efficacité et l'efficacité de la fourniture des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités relevant du Traité, ainsi que la disponibilité de ces ressources, et au titre de laquelle il a décidé de faire du comité chargé de la stratégie de financement et de la mobilisation de ressources un comité permanent,

Rappelant ses précédentes résolutions sur la Stratégie de financement, en particulier la résolution 4/2022,

1. **Se félicite** du rapport du Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation de ressources (le Comité) et des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de financement depuis son adoption;

PARTIE I: STRATÉGIE DE FINANCEMENT

2. **Rappelle** que la mise en œuvre de la Stratégie de financement pour la période 2020-2025 s'est déroulée pour l'essentiel dans le contexte de la pandémie de covid-19, qui a eu des répercussions considérables sur l'environnement politique, financier et opérationnel mondial, et **remercie** le Comité pour les recommandations qu'il a émises en ce qui concerne la mise à jour de la Stratégie de financement, qui doit permettre de répondre efficacement à la situation ainsi qu'aux questions nouvelles et émergentes;
3. **Décide** de repousser la date de clôture de la Stratégie de financement de 2025 à 2027 pour permettre au Traité de tirer parti des opportunités et de l'élan découlant de l'adoption récente du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et au Comité de financement d'aider à finaliser le processus de renforcement du Système multilatéral pendant le prochain exercice biennal;
4. **Demande** au Comité de continuer à jouer un rôle moteur dans la réalisation et le suivi de la Stratégie de financement, afin de fournir les orientations stratégiques nécessaires et d'opérer un contrôle opérationnel des processus et des activités liés à la Stratégie de financement;
5. **Invite** la FAO à définir des priorités dans l'exécution des programmes et des projets à l'appui de la mise en œuvre du Traité, à renforcer les liens existants entre la biodiversité et le changement climatique, en particulier dans le cadre de sa participation au Fonds pour l'environnement mondial et au Fonds vert pour le climat, le cas échéant, et à contribuer activement aux travaux du Comité;
6. **Rappelle** que le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures est un élément essentiel de la Stratégie de financement et **remercie** celui-ci des efforts consentis afin d'agir en observateur actif, de contribuer aux activités du Comité et de collaborer avec le secrétariat du Traité dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives de mobilisation de ressources et de communication;
7. **Note** avec préoccupation l'absence ou la faible participation de certaines régions aux réunions du Comité et **demande instamment** aux groupes régionaux et aux parties contractantes d'envisager la nomination de membres disposant des compétences requises et de la disponibilité nécessaire;

8. **Décide** que les dépenses relatives aux réunions du Comité et travaux préparatoires correspondants seront inscrites au budget administratif de base que l'Organe directeur pourrait adopter, complété par les contributions volontaires disponibles à cette fin, et demande au Secrétaire d'inscrire ces dépenses au budget administratif de base qui est présenté à l'Organe directeur, pour approbation, lors de ses sessions ordinaires;
9. **Invite** les parties contractantes et les donateurs qui sont en mesure de le faire à soutenir les activités du Comité, en particulier à favoriser la participation des pays en développement;

PARTIE II: MOBILISATION DE RESSOURCES

10. **Encourage** les parties contractantes à mobiliser des ressources provenant de diverses sources, pour atteindre les objectifs de la Stratégie de financement;
11. **Se félicite** des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie approuvée de mobilisation du secteur de la transformation des aliments et **demande** au Comité de continuer à tenir régulièrement l'Organe directeur informé sur sa mise en œuvre;
12. **Remercie** l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse de leurs contributions financières au Fonds à des fins convenues du Traité pendant la période 2022-2023, ainsi qu'à d'autres fonds qui sont placés sous le contrôle direct de l'Organe directeur, et **encourage** les autres parties contractantes et donateurs à verser des contributions financières au Fonds afin de continuer à soutenir la mise en œuvre du Traité;
13. **Remercie également** l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Suisse et l'Union européenne pour les contributions financières apportées à l'appui du cinquième cycle du Fonds pour le partage des avantages et les **invite**, dans le cadre des discussions menées actuellement avec le secrétariat, à renforcer cette relation en vue d'établir un partenariat stratégique à plus long terme avec le Traité dans des domaines d'intérêt commun;
14. **Se félicite** de la poursuite des versements des utilisateurs au Fonds pour le partage des avantages et **souligne** qu'il continue d'être nécessaire d'assurer au Fonds un apport de ressources accru et prévisible;
15. **Remercie** l'organisation interprofessionnelle française des semences et plants (SEMAE) et la Fédération indienne de l'industrie des semences des généreuses contributions annuelles versées au Fonds pour le partage des avantages et **invite** le secteur privé et d'autres à apporter ou à continuer d'apporter et augmenter les contributions financières qui permettent d'atteindre les objectifs de la Stratégie de financement;
16. **Rappelle** que le texte qui fixe un objectif pour le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, sous la forme d'une fourchette, est toujours indiqué entre parenthèses au paragraphe 36 de la Stratégie de financement et **note** qu'il faut résoudre cette question;
17. **Souligne** combien il est important de poursuivre les activités concernant la mobilisation de ressources, la communication, la promotion, la stratégie de marque du Traité et la présence dans les médias, afin d'améliorer le financement du Fonds pour le partage des avantages et du Fonds à des fins convenues du Traité et en accroître la visibilité, ainsi que celle de la Stratégie de financement;

PARTIE III: FONDS POUR LE PARTAGE DES AVANTAGES

18. **Remercie** le Comité d'avoir fourni des indications concernant les activités du Fonds pour le partage des avantages au cours de l'exercice biennal et, en particulier, d'avoir lancé le cinquième cycle du Fonds pour le partage des avantages et mené à bien la sélection des projets, activités qui contribuent à la réalisation de l'approche programmatique du Fonds, telle qu'adoptée par l'Organe directeur;
19. **Accueille favorablement** le rapport du Fonds pour le partage des avantages pour l'exercice 2022-2023 qui lui a été présenté et **souligne** combien il est important de communiquer les résultats des projets relevant du quatrième cycle et les résultats escomptés du cinquième cycle dans le cadre de la stratégie de communication plus large du Traité et, à cet égard, **prie** le secrétariat de continuer d'organiser des réunions d'information régionales en ligne permettant de communiquer aux parties contractantes et aux acteurs concernés les avancées et faits nouveaux pertinents, ainsi que de recevoir les observations;

PARTIE IV: SUIVI, APPRENTISSAGE ET EXAMEN

20. **Invite** les parties contractantes, les mécanismes, fonds et organismes internationaux, les groupes de parties prenantes et d'autres organisations internationales à communiquer des informations au Secrétaire afin d'aider le Comité de financement à examiner régulièrement la Stratégie de financement et **demande** que le Comité de financement continue de collaborer avec le Comité d'application afin de décider quel est le meilleur moyen de présenter l'information selon les modèles de rapport existants;
21. **Appelle** les parties contractantes à informer le secrétariat des résultats de l'intégration plus étroite des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans les priorités et les budgets nationaux, aux fins de l'élaboration d'outils stratégiques dont les points focaux nationaux et d'autres pourront se servir pour mobiliser de nouvelles ressources;
22. **Invite** les mécanismes, fonds et organismes internationaux, les groupes de parties prenantes et d'autres organisations internationales à communiquer des informations au secrétariat qui permettront au Comité de mieux exploiter les fonds destinés à la mise en œuvre du Traité et au partage des avantages non monétaires, quelle que soit leur origine;
23. **Souligne** l'importance de finaliser et de tester la méthode de mesure du partage des avantages non monétaires et demande au Comité de financement d'accorder son attention à cette question au début de l'exercice biennal 2024-2025.